

## REGLEMENT

### Art. 1

L'Association *Rassegna Internazionale di Musica Sacra Virgo Lauretana* organise le Rassemblement International de Musique sacrée 2010.

### Art. 2

Le rassemblement a lieu du mercredi 7 avril au dimanche 11 avril 2010 dans le but de contribuer à la diffusion de la culture musicale sacrée et de promouvoir la connaissance et l'amitié artistique et culturelle entre les peuples, toujours à travers l'approfondissement des significations spirituelles de la musique sacrée.

### Art. 3

Le rassemblement est ouvert aux chœurs italiens et étrangers, choisis parmi les chœurs qui auront fait parvenir une demande de participation rédigée sur le modèle téléchargeable du site internet [www.rassegnalauretana.it](http://www.rassegnalauretana.it) ou sur papier libre avant le 30 octobre 2009, à l'une des adresses suivantes:

email: [info@rassegnalauretana.it](mailto:info@rassegnalauretana.it)

Fax: 0717501596

Adresse postale :

*Associazione Rassegna Internazionale di Musica Sacra "Virgo Lauretana"*

*Piazzale Lorenzo Lotto, 4*

Casella Postale N. 143,

60025 LORETO ( AN)

ITALIA

### Art. 4

Doivent être joints à la demande de participation::

- a) Un CD ou DVD contenant une récente exécution *a cappella* ou avec l'orgue du chœur;
- b) partition des morceau que le chœur à l'intention d'exécuter pendant la manifestation ;
- e) photo officielle du chœur avec son directeur;
- f) *curriculum* du chœur

### Art. 5

Chaque chœur peut participer au rassemblement dans une ou plusieurs des formations suivantes :

- a) chœur de voix blanches
- b) chœur de voix égales masculines et féminines
- c) chœur de voix mixtes

D'éventuels choix avec enrichissements instrumentaux sont autorisés.

### Art. 6

Les chœurs participants doivent se plier aux critères suivants :

- a) Présenter un programme de morceaux, librement choisis, d'époques et de styles différents, des plus excellents auteurs antiques et modernes, si possible de leur propre pays, à exécuter dans le cadre de concerts programmés selon les caractéristiques suivantes :
  - chants mariaux à exécuter pendant la cérémonie du rassemblement et la visite de la Maison Sainte.
  - chants de musique sacrée *a cappella* ou avec orgue
  - chants folkloriques de préférence du pays d'origine pour "*corinfesta*".

Les temps attribués pour les exécutions doivent être rigoureusement respectés.

Il n'est pas autorisé de changer durant l'exécution les chants prévus sur le programme en salle

Participer aux répétitions et à la solennelle célébration eucharistique de dimanche 11 avril 2010.

- b) Ne pas tenir de concerts ou exhibition qui ne soient autorisés par l'Association, en d'autres lieux durant la période de Rassemblement
- d) Ne pas s'éloigner de Loreto sans l'autorisation de l'Association organisatrice.

L'Association décline toute responsabilité en cas d'accidents aux biens ou aux personnes, qui surviendraient durant le voyage ou durant le séjour à Loreto.

### Art. 7

Les exécutions des chœurs seront précédées de répétitions individuelles et collectives sur la base d'un calendrier établi par l'organisation.

Chaque chœur a l'obligation de se présenter aux répétitions avec une préparation adéquate.

### Art. 8

L'Association se charge d'envoyer le matériel musical choisit par la direction artistique à exécuter collectivement dans les exécutions programmées.

### Art. 9

L'Association loge et nourrit au plus 40 personnes (directeur, organiste, choristes, musiciens, chauffeurs) pour chaque chœur du dîner du mercredi 7 avril au déjeuner du dimanche 11 avril 2010. Les éventuels extra de nourriture seront à la charge des intéressés.

### Art. 10

Le demandes de participation devront parvenir à l'Association organisatrice avant le 30 octobre 2009 afin d'être examinées par une Commission Artistique.

Un certificat de participation ainsi qu'un "Rapport du Jury" émis par la Direction Artistique seront délivrés aux participants.

### Art. 11

Les exécutions des chœurs seront enregistrées dans les salles prévues à cet effet. Le représentant légal des chœurs est tenu de signer le présent règlement en signe d'acceptation des dispositions décrites et comme déclaration libératoire selon les dispositions en matière de droits d'auteurs pour tout ce qui concerne les enregistrements radiophoniques et télévisuels de la part d'émetteurs privés et publics et pour tout enregistrement vidéo ou discographique.

*Loreto, 20 mai 2009*

*Le Président d. Lamberto Pigni*

*Le représentant du chœur*

*DATE ET SIGNATURE*

## LORETO

Petite ville de 11 000 habitants en province d'Ancône sur un mont à 5 km de la mer Adriatique, connu dans le monde entier pour son Sanctuaire marial défini par Jean Paul II comme "le premier Sanctuaire marial de portée internationale"

Selon la tradition antique, le sanctuaire conserve la maison nazaréenne de la Madone transportée par "mystères des anges" d'abord à Illiria puis à Loreto en 1294.

La grande basilique fut commencée durant la seconde moitié du XV<sup>ème</sup> siècle dans un style gothique avanço. Y ont travaillé : Marino di Marco Cedrini, Francesco di Giorgio Martini, Giuliano da Maiano, Donato Bramante, Baccio Pontelli, Giuliano da Sangallo et Antonio da Sangallo il Giovane.

Un spectaculaire revêtement de marbre, dessiné par Donato Bramante et sculpté par un groupe d'artistes, parmi lesquels Andrea Sansovino, renferme la Maison Sainte comme un écrin..

Les peintres Melozzo da Forlì, Luca Signorelli, Pomarancio, Federico Zuccari, Lorenzo Lotto, Lodovico Seitz, Cesare Maccari et bien d'autres du XVI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle ont embellit avec leurs œuvres la basilique Lauretana

À l'extérieur, on peut admirer la superbe campanile de Luigi Vanvitelli, la belle fontaine de Carlo Maderno et le palais des apôtres, pensé par Bramante, et où les archives et le musée-Pinacothèque de la Maison Sainte ont leur siège. À cet endroit est conservé un noyau considérable d'œuvre d'art du XVI<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle

### Coordonnées

Siège Rassemblement: (0039) 071. 7501596

Fax: (0039) 071. 7501596

[info@rasegnalauretana.it](mailto:info@rasegnalauretana.it)  
[lambertopigini@elionline.com](mailto:lambertopigini@elionline.com)

## LE RASSEMBLEMENT

Depuis l'apparition du sanctuaire, Loreto a une célèbre Chapelle Musicale pour le service liturgique. De grands noms des directeurs et organistes s'y sont succédés au cours des siècles : Costanzo Porta, Annibale Zoilo, Antonio Cifra, Sebastiano Hay, Nicolò Zingarelli, Ulisse Matthey, jusqu'aux frères Volpi.

Depuis 1961 Loreto est le siège d'un renommé Rassemblement International de Musique Sacrée, dont le but est de contribuer à la diffusion de la culture musicale sacrée, favoriser et souvenir l'amitié artistique et culturelle entre les peuples à travers l'approfondissement des significations spirituelles de cette même musique.

Des centaines de chœurs provenant du monde entier sont passés par Loreto (Argentine, Afrique du Sud, Canada, Russie, Philippine...), portant dans la maison de Maire la polyphonie de leurs écoles nationales.

Chaque année, du mercredi après Pâques au dimanche in Albis, Loreto s'habille de musique avec des interprétations individuelles et collectives et d'extraordinaires concerts vocaux et instrumentaux.

Bien que ne donnant pas de prix, le Rassemblement enrichit les participants de par son haut niveau culturel et la grande expérience humaine qu'il implique.

L'admission à la manifestation des chœurs ou chapelles musicales est subordonnée à l'observation du règlement et à l'utilisation du module mis à disposition par l'Association organisatrice.  
( [www.rasegnalauretana.it](http://www.rasegnalauretana.it)).

**Directeur Artistique: Maestro Domenico Bartolucci**

Associazione Rassegna Internazionale di

Musica Sacra Virgo Lauretana

Piazzale L. Lotto, 4  
Casella Postale N. 143  
60025 LORETO AN Italy

\* \* \*

Tel / Fax (0039) 071-7501596

[www.rasegnalauretana.it](http://www.rasegnalauretana.it)

[info@rasegnalauretana.it](mailto:info@rasegnalauretana.it)

[lambertopigini@elionline.com](mailto:lambertopigini@elionline.com)

## REGLEMENT

Du

**Rassemblement International de Musique  
Virgo Lauretana**

**Loreto: 7 / 11 avril 2010**